



Rapport annuel

Résultats de l'AVS en 2023

Différences entre le décompte et le budget

Dans le contexte du :

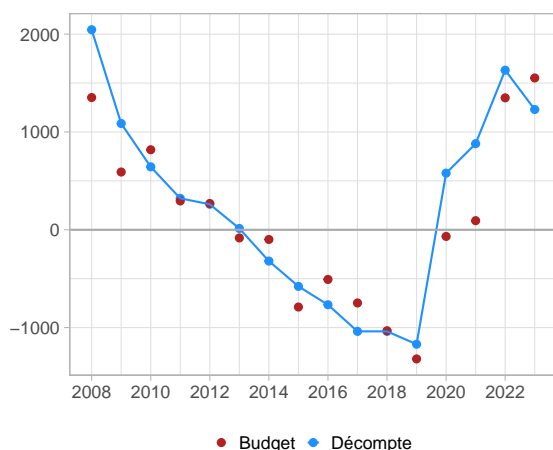
Monitoring des assurances

Date :	13.09.2024
Etat :	26.02.2024
Domaine :	MAS
Secteur :	Mathématiques

Les comptes de l'AVS se soldent par un excédent de 2'857 millions de francs pour l'année 2023. Celui-ci se compose d'un excédent de répartition de 1'229 millions de francs et d'un bénéfice sur les placements de 1'627 millions de francs. Le budget prévoyait un résultat de répartition de 1'552 millions de francs et un résultat des placements de 2'905 millions de francs.

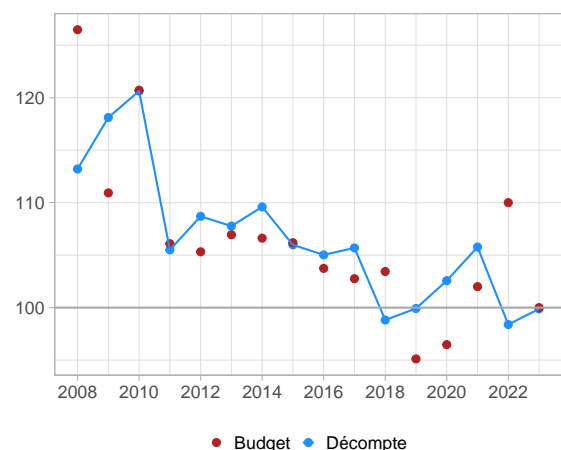
Fin 2023, le niveau du Fonds de compensation de l'AVS s'élevait à 99,9% d'une dépense annuelle de l'assurance.

F 1 – Résultat de répartition
2008 - 2023, en millions de francs



Source : OFAS, CdC

F 2 – Capital du Fonds en pour-cent des dépenses
2008 - 2023, en pour-cent



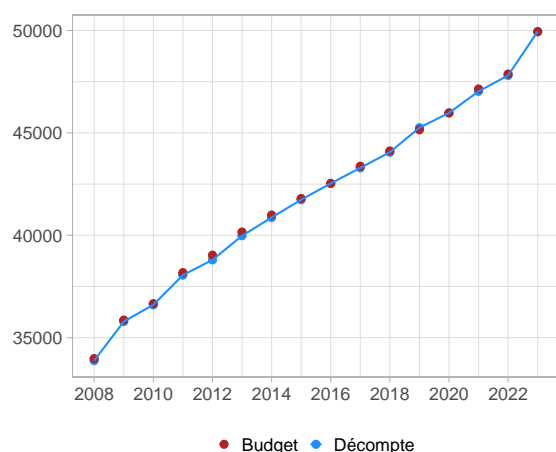
Source : OFAS, CdC

Total des dépenses

Les dépenses de l'AVS se sont élevées à 49'953 millions de francs en 2023, soit 17 millions de francs de moins que ce qui avait été budgété. L'évolution des dépenses a été principalement causée par l'augmentation de la population ayant atteint l'âge de la retraite. La croissance effective a été en 2023 de 4,5% comme prévu.

F 3 – Total des dépenses

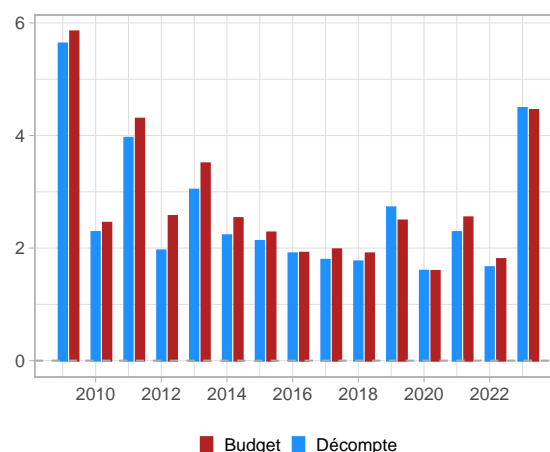
2008 - 2023, en millions de francs



Source : OFAS, CdC

F 4 – Total des dépenses

taux de variation 2009 - 2023, en pour-cent



Source : OFAS, CdC

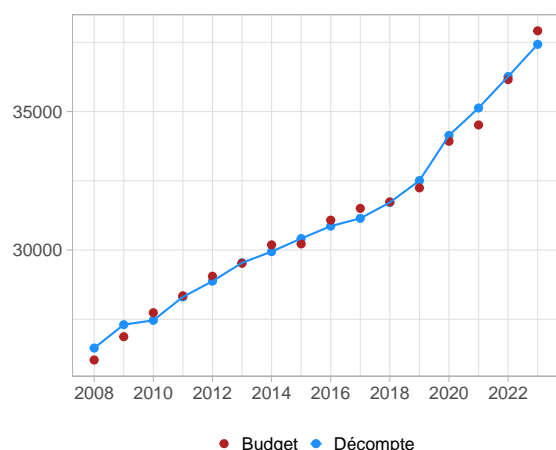
Cotisations des assurés et des employeurs

Les cotisations des assurés et des employeurs se sont élevées à 37'428 millions de francs (73,1% des recettes) en 2023, soit 489. La forte croissance du volume des cotisations en 2020 était due à l'augmentation du taux de cotisation de 0,3 point de pourcentage suite à l'introduction de la RFFA.

La croissance effective s'est élevée à 3,2%, contre une croissance budgétisée de 4,6%.

F 5 – Cotisations des assurés et des employeurs

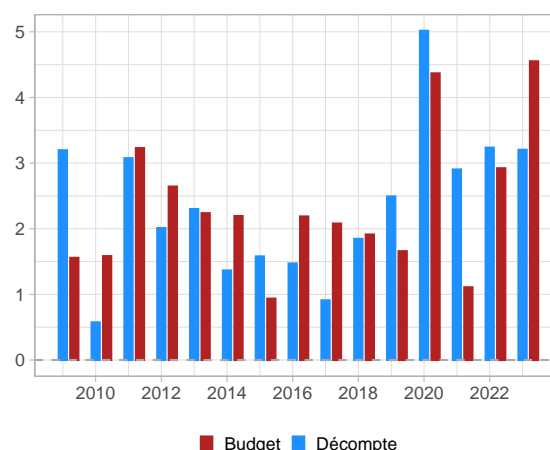
2008 - 2023, en millions de francs



Source : OFAS, CdC

F 6 – Cotisations des assurés et des employeurs

taux de variation 2009 - 2023, en pour-cent



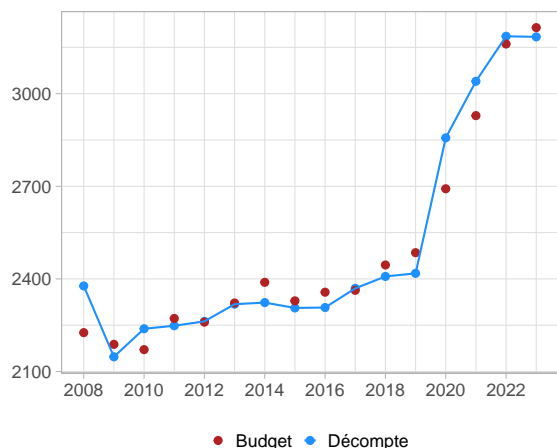
Source : OFAS, CdC

Recettes provenant de la TVA

Les recettes provenant de la TVA se sont élevées à 3'184 millions de francs (6,2% des recettes) en 2023, soit 30 millions de francs de plus que prévu au budget. La croissance effective a été de 0,1%, alors que le budget prévoyait une croissance de 1%. L'estimation des recettes de la TVA se base sur des valeurs de référence de l'Administration fédérale des contributions. La forte augmentation des recettes de la TVA pour l'année 2020 s'explique par la cession de la totalité du pour-cent démographique suite au projet RFFA. Auparavant, seuls 83% de ces recettes étaient directement affectés à l'AVS.

F 7 – Recettes provenant de la TVA

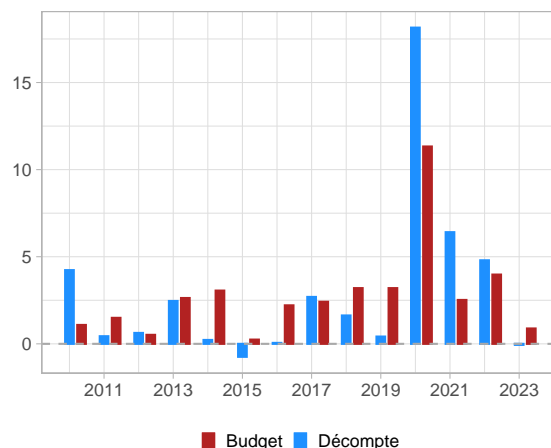
2008 - 2023, en millions de francs



Source : OFAS, CdC

F 8 – Recettes provenant de la TVA

taux de variation 2009 - 2023, en pour-cent



Source : OFAS, CdC

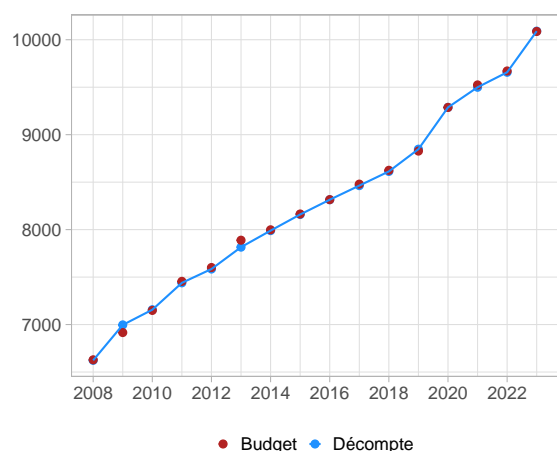
Contribution de la Confédération

La contribution de la Confédération s'est élevée fin 2023 à 10'090 millions de francs (19,7% des recettes)

La croissance effective a été de 4,5% en 2023. La forte croissance en 2020 est la conséquence du projet RFFA : depuis 2020, la contribution fédérale s'élève à 20,2% des dépenses de l'AVS. Auparavant, elle était de 19,55%.

F 9 – Contribution de la Confédération

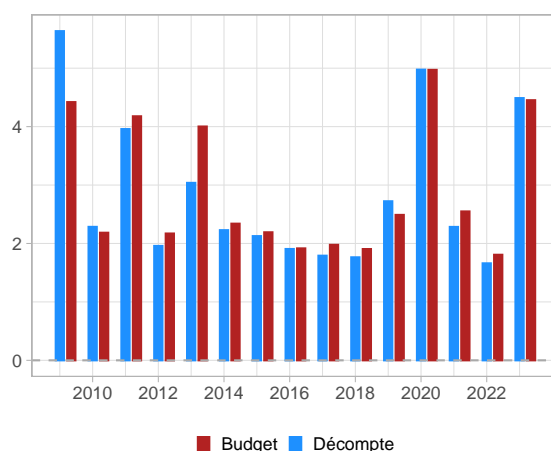
2008 - 2023, en millions de francs



Source : OFAS, CdC

F 10 – Contribution de la Confédération

taux de variation 2009 - 2023, en pour-cent



Source : OFAS, CdC

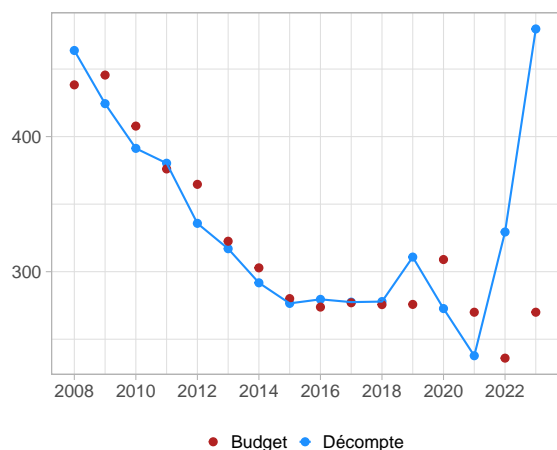
Autres recettes

Les autres recettes de l'AVS (principalement l'impôt sur les maisons de jeu et les recettes provenant des recours) se sont élevées à 480 millions de francs en 2023 (0,9% des recettes), soit 210 millions de francs de plus que prévu au budget.

Ces recettes ont augmenté par rapport à l'année précédente. La croissance effective a été de 45,6% en 2023, alors que le budget prévoyait une baisse de 18%. L'augmentation des recettes s'explique par des revenus plus hauts au niveau de l'impôt sur les maisons de jeu.

F 11 – Autres recettes

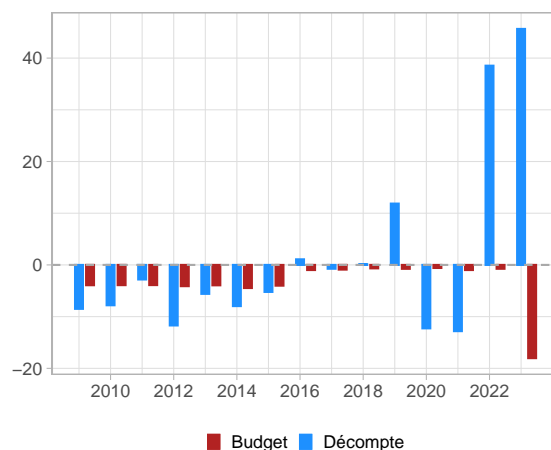
2008 - 2023, en millions de francs



Source : OFAS, CdC

F 12 – Autres recettes

taux de variation 2009 - 2023, en pour-cent



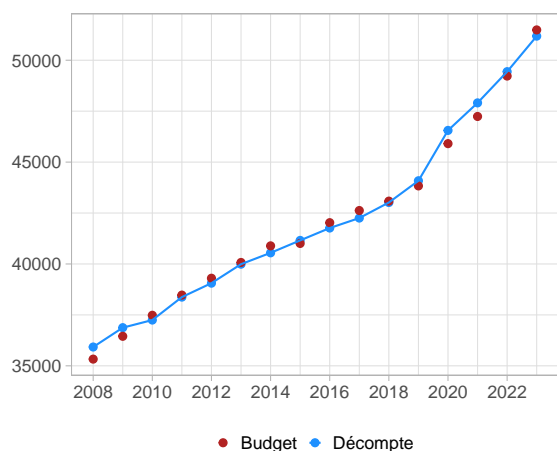
Source : OFAS, CdC

Total des recettes

Les recettes de l'AVS se sont élevées fin 2023 à 51'182 millions de francs, soit 306 millions de francs de plus que prévu au budget. La croissance effective s'est élevée à 3,5% en 2023 alors que le budget prévoyait une croissance de 4,1%. L'écart par rapport au budget résulte de cotisations salariales plus élevées et d'un produit de la TVA plus important que les prévisions, qui tablaient sur une croissance plus faible (v. les figures F 5 et F 7).

F 13 – Total des recettes

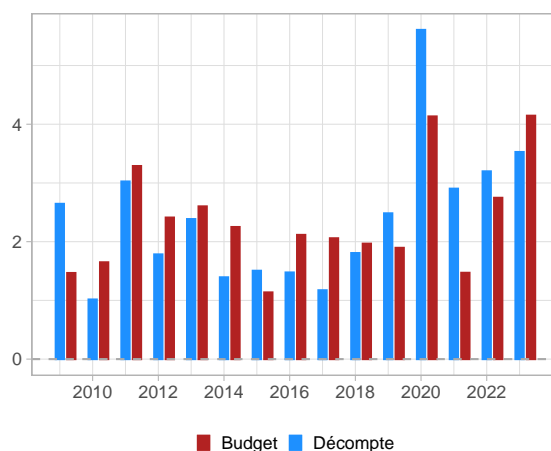
2008 - 2023, en millions de francs



Source : OFAS, CdC

F 14 – Total des recettes

taux de variation 2009 - 2023, en pour-cent



Source : OFAS, CdC

Résultat de répartition

L'excédent de répartition s'est élevé fin 2023 à 1'229 millions de francs, alors que le budget prévoyait un excédent de 1'552 millions de francs.

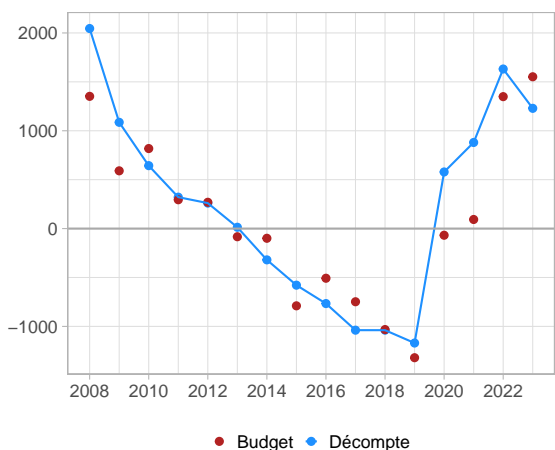
L'écart s'explique par la baisse des dépenses et par les différences de recettes mentionnées ci-dessus, c'est-à-dire par les cotisations salariales et les recettes de la TVA plus élevées prévues au budget.

Le graphique F 16 représente le résultat de répartition en points de pourcentage de TVA. En cas de déficit, il montre combien de points de pourcentage de TVA supplémentaires seraient nécessaires pour équilibrer le résultat de répartition. En cas de résultat positif, le graphique montre l'excédent en points de TVA. En 2023, cet excédent s'élevait à 0,4 point.

Un résultat de répartition équilibré est une condition préalable à la stabilité à long terme de la situation financière de l'AVS. Dans un avenir proche, les dépenses de l'AVS vont fortement augmenter en raison de l'évolution démographique. Pour que le Fonds de compensation de l'AVS puisse être maintenu au niveau d'une dépense annuelle, conformément à l'art. 107, al. 3, LAVS, l'AVS a besoin de moyens supplémentaires à moyen terme, en plus des recettes apportées par la RFFA.

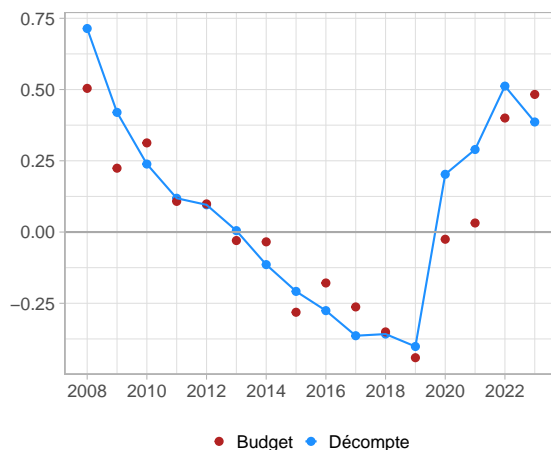
Celles-ci ont été mises à disposition dans le cadre de la réforme AVS 21 approuvée par le peuple. Les perspectives financières de l'AVS sont régulièrement établies par l'OFAS et publiées sur le site www.bsv.admin.ch.

F 15 – Résultat de répartition
2008 - 2023, en millions de francs



Source : OFAS, CdC

F 16 – Résultat de répartition
2008 - 2023, en points TVA



Source : OFAS, CdC

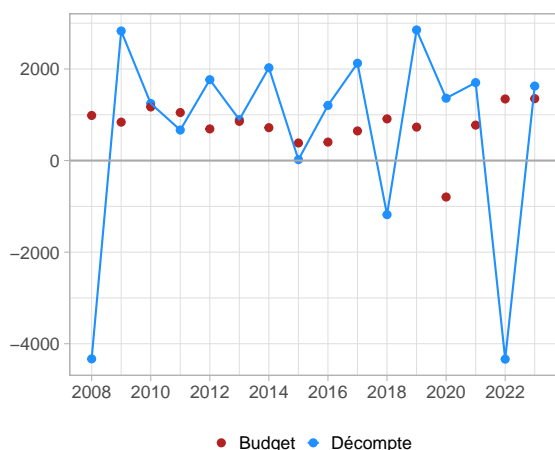
Produit des placements

La perte des placements s'élevait à 1'627 millions de francs à la fin 2023. Les prévisions tablaient sur un bénéfice de 1'352 millions de francs. Le résultat des placements a donc été inférieur de plus de 275 millions de francs par rapport au budget.

Le budget financier de l'AVS tient compte d'une estimation conservatrice du rendement à long terme. Le rendement des placements est estimé à 2% auxquels s'ajoute l'évolution des prix. La stratégie de placement effective de compenswiss, les mouvements du marché et la couverture de change ne sont pas reflétés dans le budget financier de l'AVS.

F 17 – Produit des placements

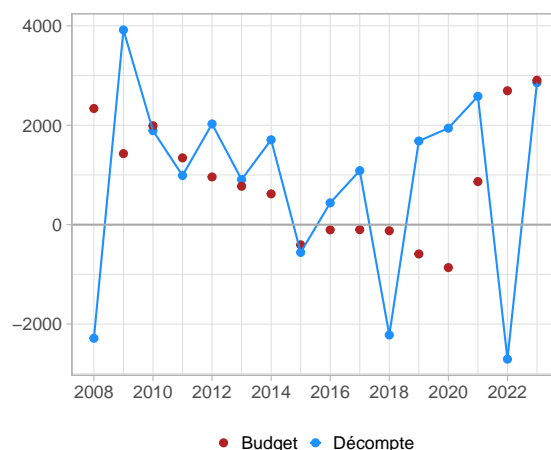
2008 - 2023, en millions de francs



Source : OFAS, CdC

F 18 – Résultat d'exploitation

2008 - 2023, en millions de francs



Source : OFAS, CdC

Résultat d'exploitation

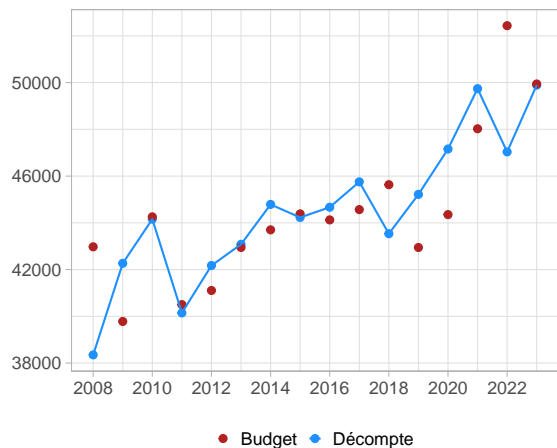
La bénéfice d'exploitation pour l'année 2023, basé sur l'excédent de répartition ainsi que sur le bénéfice de placement, s'élevait à 2'857 millions de francs au lieu de l'excédent attendu de 2'905 millions de francs. Cela représente 48 millions de francs de moins que ce qui avait été budgété.

Capital du Fonds AVS

Fin 2023, le niveau du Fonds de compensation de l'AVS s'élevait à 49'892 millions de francs. De suite à l'écart négatif décrit précédemment pour le produit des placements, cela représente 48 millions de francs de moins que ce qui avait été budgété.

F 19 – Capital du Fonds AVS

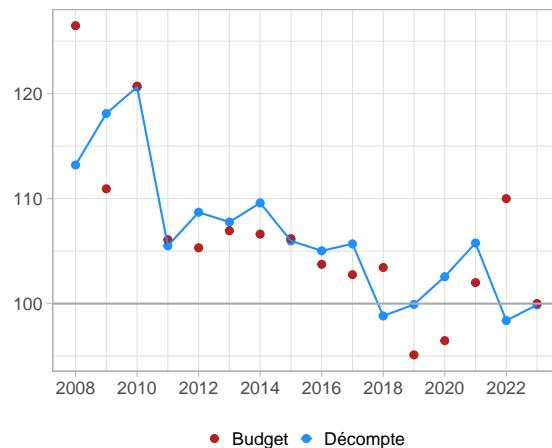
2008 - 2023, en millions de francs



Source : OFAS, CdC

F 20 – Capital du Fonds AVS

2008 - 2023, en pour-cent des dépenses



Source : OFAS, CdC

Capital du Fonds en pour-cent des dépenses

Fin 2023, le niveau du Fonds de compensation de l'AVS s'élevait à 99,9% d'une dépense annuelle de l'AVS. Sur la base des valeurs budgétées, on s'attendait à un niveau de 100%.

Pour la deuxième fois depuis 2019, le niveau du Fonds de compensation AVS est passé en dessous du niveau minimal d'une dépense annuelle complète exigé par l'art. 107, al. 3, LAVS.

Données utilisées

- Résultats définitifs des décomptes de la Centrale de compensation (CdC) à fin décembre 2023, état au 26.02.2024.
- Perspectives financières de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), état au 12.06.2023.

Remarques d'ordre méthodologique

- Les graphiques présentent l'évolution des composantes principales des dépenses et des recettes de l'assurance-vieillesse survivants (AVS).
- En bleu, ligne continue, figurent les décomptes de l'AVS selon la CdC, en millions de francs, aux prix courants. Les points rouges indiquent le niveau des perspectives financières de l'AVS telles que calculées par l'OFAS. Les bâtons bleus représentent les taux d'évolution en pour-cent des décomptes de la CdC. Les bâtons rouges représentent les taux de variation de la perspective financière pour l'année mentionnée par rapport au décompte de l'année précédente.

Information sur Internet

- Publication électronique : www.bsv.admin.ch

Mentions légales :

Office fédéral des assurances sociales (OFAS) Service de traduction de l'OFAS, disponible en français et en allemand.

Traduction : Service de traduction de l'OFAS, disponible en français et en allemand.

Auskunft : Office fédéral des assurances sociales, Domaine MAS, Secteur Mathématique